

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 13  
Nombre de représentés : 3  
Nombre d'absents : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DEUX JUIN à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de M. Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2025\_060\_BC\_11A**  
*Validation d'un plan de financement prévisionnel pour la construction du skate-park sur le littoral Sud de Saint-Leu*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 16

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
27 mai 2025

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le  
09/06/2025

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2025**

**AFFAIRE N°2025 060 BC 11A : VALIDATION D'UN PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POUR LA CONSTRUCTION DU SKATE-PARK SUR LE LITTORAL SUD DE SAINT-LEU**

**Le Président de séance expose :**

**Contexte**

Depuis 2009, le Territoire de l'Ouest, en partenariat avec la commune de Saint-Leu, a engagé une démarche ambitieuse de **valorisation** du secteur du Four à Chaux, situé à l'entrée Sud de la ville (**littoral Sud Saint-Leu**). L'objectif global de cet aménagement est de **renforcer l'attractivité touristique** de la commune tout en structurant les espaces publics, **en améliorant la fréquentation du site, en valorisant le patrimoine naturel et historique**, et en développant l'offre de sports et loisirs et de services.

En 2013, plusieurs équipements ont ainsi été réalisés : sentier littoral piéton et cyclable, espaces sportifs (beach-soccer, beach-volley, boulodrome), aires de jeux, zones de stationnement et espaces de pique-nique. La réhabilitation du Four à Chaux Méralikan, classé monument historique, constituait également un axe fort du projet.

Un skate-park neuf figurait dans le programme initial, mais sa réalisation a été reportée en raison de contraintes techniques liées au réseau d'assainissement souterrain. Une solution transitoire a été mise en œuvre avec la réhabilitation de l'ancien skate-park et l'ajout de modules provisoires. Ces derniers sont voués à être déconstruits une fois le nouveau skate park construit.

Les travaux d'assainissement ayant été réalisés par le Territoire de l'Ouest en 2024, le projet actuel vise donc la concrétisation de cet équipement dans son implantation définitive, conformément au projet d'aménagement global et en réponse à une forte demande locale.

La SPL Tamarun a été mandatée par le Territoire de l'Ouest, dans le cadre d'un Contrat de Quasi Régie (CQR), pour mener les études de maîtrise d'œuvre et assurer le suivi des travaux.

**I. Le programme proposé**

La parcelle gérée par le Territoire de l'Ouest destinée à l'implantation du skate park de Saint-Leu est située à l'entrée nord de l'aménagement du **littoral Sud de Saint-Leu, à proximité immédiate du site patrimonial du Four à Chaux**. Cette localisation stratégique offre une visibilité optimale pour les usagers, renforçant ainsi l'attractivité du site.

D'une superficie utile d'**environ 820 m<sup>2</sup>**, **le terrain** présente une topographie plane favorable à l'aménagement. Il bénéficie par ailleurs d'une connexion directe avec les infrastructures culturelles, sportives et de restauration avoisinantes, déjà intégrées dans la dynamique du site de loisirs.

Le scénario d'aménagement retenu a été validé à l'issue d'une concertation avec la commune et l'association Bourbon Long skate garantissant l'adéquation du projet avec les besoins du territoire et les attentes des pratiquants de la commune. La ligue de skate a également été associée aux études de maîtrise d'œuvre, afin de s'assurer de répondre aux normes en vigueur et dans le choix des modules qui seront installés. Ce nouvel équipement a vocation à accueillir des cours d'initiation et de perfectionnement, des événements sportifs et

culturels autour de la pratique du skateboard et l'organisation de compétitions de niveau régional.

Suite aux études de maîtrise d'œuvre, le programme a évolué, certaines parties des aménagements ont dû être supprimées. En effet suite aux remarques de l'Architecte des Bâtiments de France et la préservation des espaces naturels, l'espace pump-track a été abandonné, ainsi que le cheminement de liaison entre le skate park et le pump-track.

Ainsi, après actualisation du programme, le projet de construction d'un skate park et l'extension du boudrome comprend :

- La construction d'un skatepark (zone bowl, zone street, aire marmailles) ;
- la construction d'un bloc sanitaire ;
- l'extension et réaménagement du boudrome actuel, ce qui permettra l'organisation de compétitions de niveau inférieur aux championnats nationaux ;
- Le réaménagement des espaces comprenant :
  - o *l'aménagement des cheminements piétons et re-végétalisation des espaces ;*
  - o *l'aménagement d'une aire de détente sous les arbres (sur l'espace auparavant identifié pour le pump-track).*

## II. Le planning prévisionnel de réalisation

■	Début■	Fin■
<b>Etudes de maîtrise d'œuvre■</b>	T1.2023■	T2.2025■
<b>Travaux■</b>	T4.2025■	T1.2027■

## III. Plan de financement

Par délibération N°2021\_060\_BC\_4 du 2 août 2021, le Territoire de l'Ouest a validé le programme et le plan de financement du skate park du littoral Sud Saint-Leu.

Ce plan de financement prévisionnel prévoyait un coût d'opération prévisionnel de 1 072 305€ TTC, cofinancé à hauteur de 50% par le Territoire de l'Ouest et 50% par le Plan de Relance Régional de la Région.

Ce financement n'étant plus d'actualité, il est proposé une autre alternative de financement par l'Etat, par les dispositifs de soutiens aux équipements sportifs.

Un nouveau plan de financement est ainsi proposé à la validation du Bureau communautaire, qui consiste à demander à l'Etat une participation financière à hauteur de 80% maximum conformément au cadre d'intervention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et aux dispositions du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2024-2027.

Source de financement	Montant hors TVA (en €)	%
<b>Financement Etat Agence Nationale du Sport (ANS)</b>	466 585,40	40%
<b>Etat - CCT 2024 2027</b>	466 585,40	40%
<b>Territoire de l'Ouest</b>	233 292,70	20%
<b>Coût total éligible</b>	1 166 463,50	

A noter que l'opération est estimée à un coût total toutes taxes comprises de 1 265 612,90 €.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 28/05/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 20/05/2025.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
Où l'exposé du Président de séance,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** le de plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et solliciter la participation de l'Etat ;
- **VALIDER** la participation financière de l'EPCI en qualité de maître d'ouvrage, à hauteur de 233 292,70 € HT ;
- **S'ENGAGER** à assurer la prise en charge du différentiel entre les subventions effectivement perçues et celles sollicitées, ainsi que les éventuelles dépenses inéligibles et le préfinancement de la TVA, le cas échéant ;
- **AUTORISER** le Président, ou toute autre personne mandatée par lui, à signer tout document relatif à la présente opération.

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le **17 JUIN 2025**  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président

